

AUDIENCE DGSCGC



scsi-pn.fr

Février 2023



DIRECTION GÉNÉRALE
DE LA SÉCURITÉ CIVILE
ET DE LA GESTION DES CRISES

Une délégation du SCSI composée de Michel Heckmann et Philippe Delemotte, a rencontré le 14 février 2023 le sous-directeur des moyens nationaux (SDMN), M. Portheret, son adjoint M. Vinesse et le chef du groupement d'intervention du déminage (GID), le Cdt Div. Fonct., M. Siffointe.

Plusieurs thématiques d'actualité ont été évoquées :

- ⇒ la réécriture de l'arrêté de 2005 ;
- ⇒ Le recrutement au sein de la DGSCGC ;
- ⇒ La réforme territoriale des centres de déminages ;
- ⇒ L'indemnitaire des officiers de police démineurs.

RÉÉCRITURE DE L'ARRÊTÉ DE 2005, POUR BIENTÔT ?

Comme le SCSI ne cesse de le rappeler, l'arrêté de 2005, texte de référence au sein de la direction, est bloquant depuis plusieurs années pour les recrutements externes d'officiers et le positionnement des chefs de centre. Dès 2020, le SCSI avait alerté la DGSCGC sur l'impérieuse nécessité de modifier ce texte afin d'alimenter le vivier des officiers.

En 2022, après consultation des organisations syndicales, Monsieur Portheret, Sous-directeur des moyens nationaux de la DGSCGC était en mesure de présenter une nouvelle mouture du texte de 2005. La fusion des niveaux 1 et 2 assortie d'une validation sur une année autorise un officier à prendre la tête d'un centre de déminage avec l'engagement à valider le niveau 3 par la suite. L'octroi des postes de chef d'antenne de déminage aux gradés et gardiens mais également des postes d'adjoint de chef de centre, confère au nouvel arrêté toutes les vertus d'un accord équilibré.

La DGSCGC devait transmettre son projet au plus tard le 6 août dernier dans la perspective du Comité Technique Ministériel qui devait se tenir avant la fin de l'année 2022. Les élections professionnelles ont malheureusement bousculé le calendrier.

Aujourd'hui, il ne doit plus y avoir d'obstacle à la validation d'un texte consensuel et porteur d'avenir pour le déminage.

**AU BESOIN, LE SCSI SAISIRA LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR DE TOUT BLOCAGE PERSISTANT
AFIN QUE L'ARRÊTÉ PUISSE RAPIDEMENT ENTRER EN VIGUEUR**

LE SCSI : DES RÉSULTATS CONCRETS POUR LES OFFICIERS !

LA MISE EN PLACE D'UN VIVIER DÉMINAGE

La physionomie de notre corps dont la moyenne d'âge est de 49 ans induit *de facto* des départs massifs à la retraite. La pénurie d'officiers, phénomène global touchant l'ensemble de la Police nationale, est désormais bien installée et impacte également le déminage.

La DGSCGC a lancé en décembre 2022 la constitution d'un vivier, composé d'officiers de police, de gradés et gardiens, alimenté par la tenue d'épreuves de présélection sur une semaine à l'école de déminage de Mort Mare en Meurthe-et-Moselle. Ce sont pas moins de 120 agents qui ont candidatés avec une présélection de 60 fonctionnaires dont 8 officiers de police. Au terme d'une semaine passée à l'école de déminage du 11 au 16 décembre, un vivier de 23 collègues dont 2 officiers de police a pu être constitué. Ils viendront étoffer les rangs des démineurs. Bravo à la DGSCGC pour sa pugnacité à trouver la ressource humaine si précieuse.



LA RÉFORME TERRITORIALE DU DÉMINAGE

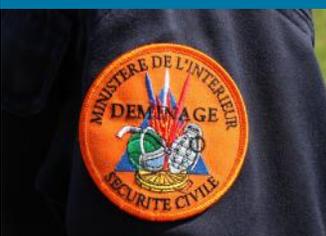
L'organisation territoriale des centres de déminages est basée sur les conséquences des 1ère et 2ème guerres mondiales. Ce qui paraissait évident en 1945 ne l'est plus forcément aujourd'hui même si des obus continuent de sortir de terre et d'être traités par la DGSCGC.

Une réflexion est donc menée depuis plus d'un an sur la cartographie d'implantation des centres de déminage et leur maintien en l'état sur l'ensemble du territoire.

Si une évolution du maillage territorial peut paraître une évidence, le SCSI est sensible à la présentation du projet à la parité syndicale.

Monsieur Portheret, SDMN, doit rendre sa copie à la fin du mois de mars 2023, il s'est engagé à consulter les organisations syndicales au préalable.

L'EXCLUSIVITÉ DE LA PRIME DE DANGER : MESURE D'UN AUTRE TEMPS



La prime de danger versée aux officiers de police démineurs est exclusive de toutes les autres primes police telles que l'IRP chef de service ou l'IRP poste difficile.

Le SCSI revendique pour tous les officiers occupant des postes à responsabilités au sein de la DGSCGC le bénéfice des primes police. La tenue future d'évènements sportifs internationaux, culturels et politiques sur le territoire national, sans oublier la persistance du risque d'attentat, le justifie pleinement.

COMME LE SCSI, M. PORTHERET SOUHAITE METTRE UN TERME À L'EXCLUSIVITE DE LA PRIME DE DANGER. LE SCSI S'EN FÉLICITE ET AGIRA DE CONCERT AVEC LA DGSCGC